

Cour d'Appel de Versailles
Tribunal judiciaire de Nanterre
Jugement prononcé le : [REDACTED] 2025
Tribunal de Police Départemental de Nanterre
N° minute : [REDACTED]
N° parquet : [REDACTED]

JUGEMENT DU TRIBUNAL DE POLICE

A l'audience publique du Tribunal de Police de Nanterre le [REDACTED] DÉCEMBRE
DEUX MILLE VINGT-CINQ,

composée de Madame FORGEOT Eglantine, magistrat exerçant à titre temporaire,
présidente du tribunal correctionnel désigné e comme juge unique conformément aux
dispositions de l'article 398 alinéa 3 du code de procédure pénale.

Assistée de Marie MASAMUNA, greffière,

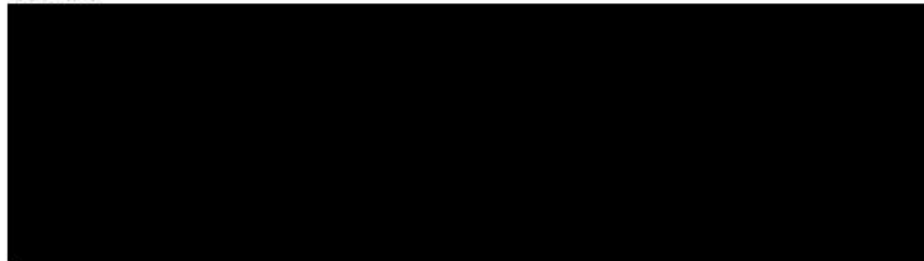
En présence de NOUVION Marc, vice procureur,

ENTRE :

Monsieur le PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE, près ce tribunal, demandeur et
poursuivant

ET

Prévenu



Situation pénale : libre

*non comparant représenté avec mandat par Maître Remy JOSSEAUME, avocat au
barreau de Paris*

Prévenu du chef de :

EXCES DE VITESSE D'AU MOINS 50 KM/H PAR CONDUCTEUR DE VEHICULE
A MOTEUR faits commis le 31 juillet 2024 à PALAISEAU AUTOROUTE

DEBATS



PAR CES MOTIFS

Le tribunal, statuant publiquement, en premier ressort et **contradictoirement** à l'égard
de [REDACTED]

RELAXE [REDACTED] l'ensemble des fins de la poursuite ;

Signé
électroniquement :
Marie MASAMUNA L034839:

Signé
électroniquement :
Eglantine FORGEOT L0306671



Pour copie
certifiée conforme
à l'original
numérique

